RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

APIJ
AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

DÉCISION N°2021-261 DU 2 JUILLET 2021
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Christophe AMAT, Directeur de programme, sa signature est déléguée à M. Laure DEJOUX, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le lundi 26 juillet 2021 et le lundi 2 août 2021 inclus.

La directrice générale,

Marie-Luce BOUSSETON